



**EXAMEN PROFESSIONNEL pour l'accès au corps des**  
**ATTACHE-E-S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES**  
**Ouvert à partir du 03 avril 2025 – Pour 15 postes**

**Epreuve d'admissibilité**

**NOTE**

**Durée : 4h**

**Le sujet comporte 25 pages et 13 documents**

**A lire attentivement avant de traiter le sujet :**

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation ou de table, ni signature ou paraphe. Aucune référence (nom de service, nom de personne, numéro de téléphone, adresse de service, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier, ne doit figurer dans le corps (ou le timbre) de votre copie sous peine d'exclusion de l'examen professionnel.

Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte. Vous ne devez écrire vos noms, prénom et n° de table qu'en tête de la copie, dans le cadre réservé à cet effet.

**Sujet :**

Vous prenez votre poste d'attaché.e à la direction des familles et de la petite enfance (DFPE) et votre chef.fe de bureau vous demande de rédiger une note pour le Secrétariat Général, afin d'accompagner le déploiement des cours Oasis dans les crèches municipales.

Dans cette note, en vous appuyant sur le dossier joint ainsi que sur vos connaissances personnelles, il vous est demandé de rappeler en quoi consistent les cours Oasis, quels en seraient les bénéfices pour les crèches municipales, et de proposer un plan d'action visant à les généraliser. Le plan d'action doit prendre en compte toutes les dimensions nécessaires à une mise en œuvre dans de bonnes conditions : enjeux RH, bâtimementaires, financiers ou encore de calendrier.

**Liste des documents constituant le dossier documentaire :**

Document 1 : Article L 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Document 2 : Document d'information à destination des élus locaux sur le service public de la petite enfance (SPPE)

- Document 3 : Article Ouest France, *En Suède, l'école en extérieur stimule l'intérêt des enfants pour la nature*
- Document 4 : Plan climat air énergie de Paris 2024/2030, édito de la Maire de Paris suivi de 2 fiches actions
- Document 5 : Carte des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE)
- Document 6 : Charte nationale d'accueil du jeune enfant
- Document 7 : Article le Parisien, *des petits élevés en plein air*
- Document 8 : Présentation de la DFPE, intraparis
- Document 9 : Extrait du rapport du Haut conseil à la famille, l'enfance et de l'âge (HCFEA), *quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ?*
- Document 10 : Article TPMA, *Tous dehors ! les bienfaits de la nature et des activités en plein air*
- Document 11 : Mission d'étude sur les cours oasis, Inspection générale de la Ville de Paris
- Document 12 : Présentation des instances de dialogue social de la DFPE, intraparis
- Document 13 : Extrait du journal interne de la DFPE, « Univers DFPE », avril 2025



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Légifrance**

Le service public de la diffusion du droit

## Code de l'action sociale et des familles

### Article L214-1-3

**Version en vigueur depuis le 01 janvier 2025**

Article L214-1-3

**Version en vigueur depuis le 01 janvier 2025**

**Création LOI n°2023-1196 du 18 décembre 2023 - art. 17 (V)**

I. - Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont compétentes pour :

1° Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur leur territoire ;

2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;

3° Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même I ;

4° Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

II. - Les compétences mentionnées aux 1° et 2° du I du présent article sont obligatoirement exercées par toutes les communes.

Les compétences mentionnées aux 3° et 4° du même I sont obligatoirement exercées par les communes de plus de 3 500 habitants.

Pour l'exercice de la compétence mentionnée au 3° dudit I, les communes de plus de 10 000 habitants établissent et mettent en œuvre le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant défini à l'article L. 214-2.

Pour l'exercice des compétences définies aux 2° et 4° du I du présent article, les communes de plus de 10 000 habitants mettent en place le relais petite enfance mentionné à l'article L. 214-2-1.

III. - Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte met en œuvre, en tout ou partie, les compétences d'autorité organisatrice dans les conditions précisées au II du présent article, le nombre d'habitants dont il est tenu compte correspond à la population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences.

**NOTA :**

Conformément au VII de l'article 17 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023, ces dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2025.

Par dérogation au premier alinéa du présent VII, l'obligation de mettre en place un relais petite enfance prévue au dernier alinéa du II de l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles entre en vigueur le 1er janvier 2026.





## AVIS D'OPPORTUNITÉ D'INSTALLATION D'EXTENSION OU DE TRANSFORMATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Pour mieux réguler l'implantation de nouveaux projets d'accueil sur les territoires, en cohérence avec les stratégies locales de développement de l'accueil du jeune enfant, la loi renforce la place des communes (ou leur groupement) dans le processus d'autorisation de nouveaux projets de crèche. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant rendront un avis obligatoire sur l'opportunité d'installation d'un établissement d'accueil de droit privé, au regard des besoins de leur territoire.

Cet avis est préalable à la demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement délivrée par le département. Seul un avis positif permet au porteur de projet d'entamer la démarche d'autorisation auprès du conseil départemental.

Cet avis conforme vous permet de disposer d'un levier supplémentaire pour organiser une offre d'accueil qui correspond aux besoins et aux attentes des familles de votre territoire.

## QUELS CHANGEMENTS POUR VOTRE COMMUNE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 ?

Reconnaissant le rôle central assuré par les collectivités locales en matière de petite enfance, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confie aux communes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire.

L'article 17 de la loi pour le plein emploi définit les compétences que doivent exercer les nouvelles autorités organisatrices en matière d'accueil du jeune enfant en fonction de leur taille. Ces compétences peuvent être transférées au niveau de l'EPIC ou du syndicat mixte.

### COMPÉTENCE N°1

#### RECENSER LES BESOINS DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS ET DE LEUR FAMILLE EN MATIÈRE DE SERVICES AUX FAMILLES AINSI QUE LES MODES D'ACCUEIL DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

Cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc...) et à recenser l'offre d'accueil individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur votre commune/intercommunalité.

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Cette compétence est obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour toutes les communes (ou groupement de communes) lorsque cette compétence leur a été transférée.

### COMPÉTENCE N°2

#### INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES AYANT UN OU PLUSIEURS ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE TROIS ANS AINSI QUE LES FUTURS PARENTS

Cette compétence vise à :

- Garantir - à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire - la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée).
- Organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents.

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Cette compétence est obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour toutes les communes (ou groupement de communes) lorsque cette compétence leur a été transférée.

Pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement) lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants, doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### COMPÉTENCE N°3

#### PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Cette compétence est obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les communes (ou leur groupement) lorsque la compétence leur a été transférée) à partir de 3 500 habitants.

Pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement) lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent formaliser un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Les communes (ou les groupements) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

Cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles.

Cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

### COMPÉTENCE N°4

#### SOUTENIR LA QUALITÉ DES MODES D'ACCUEIL SUR VOTRE TERRITOIRE

Les communes doivent œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale).

De nombreuses initiatives peuvent participer à l'amélioration de la qualité au niveau territorial : organisation de formations communes entre accueil individuel et collectif ou entre professionnels de la petite enfance et de l'école maternelle, organisation de séminaires, rencontres avec des universitaires, journées thématiques, évaluations croisées entre lieux d'accueil... Le ministère des Solidarités mettra à votre disposition des exemples de bonnes pratiques pour vous aider dans vos démarches.

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Cette compétence est obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour toutes les communes (ou leur groupement) lorsque la compétence leur a été transférée) à partir de 3 500 habitants.

Pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement) lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

1. Pour plus d'information sur le rôle des autorités organisatrices et la mise en œuvre des compétences, vous pouvez consulter la Foire aux questions dédiée sur le site du ministère : [solidarites.solidarites.gouv.fr/accueil-du-jeune-enfant](https://solidarites.solidarites.gouv.fr/accueil-du-jeune-enfant).

**REPORTAGE. En Suède, l'école en extérieur stimule l'intérêt des enfants pour la nature**  
Ouest-France, publié le 05/12/2021 à 09h30

Crèche en plein air, école dehors... L'idée suscite un intérêt croissant en France, surtout depuis la crise sanitaire. En Suède, c'est une pratique adoptée depuis bien longtemps.

En rang deux par deux, ils défilent en chasubles jaune fluo. Dans la maternelle Sagoträdet, au sud de Stockholm, en Suède, le groupe des 4-6 ans part jouer dans le bois attenant à l'école. C'est un matin d'automne en forme de chasse au trésor : les enfants ont pour mission de récolter différents types de feuilles et de pommes de pin.

Après avoir rapporté leur butin, c'est quartier libre. Un petit groupe construit une hutte en bois avec une institutrice, tandis qu'un autre confectionne un abri « pour les souris et les fourmis ». Une petite fille se roule par terre et agite les bras pour faire « un ange de feuilles ».

« Chaque jour, nous sommes dehors de 7 h 30 à 10 h 30 puis à partir de 15 h », explique Milica Stokic, l'une des institutrices. Un enfant à l'école de 8 h à 16 h aura passé plus de trois heures à l'extérieur. Par comparaison, en France, les maternelles prévoient en général une récréation de trente minutes le matin et de trente minutes l'après-midi.

Chaque maternelle établit son emploi du temps, mais en moyenne, « les enfants sont dehors deux à quatre heures par jour », affirme Adrian Forssander, directeur pédagogique à l'Agence nationale pour l'éducation. Dans certains établissements, ils passent même la totalité de la journée à l'extérieur : ce sont les écoles « I Ur och Skur » (« par tout temps »). On en dénombre plus d'une centaine.

En Suède, 85 % des 517 000 enfants de 1 à 6 ans sont accueillis dans une « förskola », littéralement une « pré-école ». Les laisser jouer dehors y est une pratique pédagogique centrale. Pluie, neige... Ils sortent quel que soit le temps, jusqu'à - 10 °C ! « C'est bon pour le système immunitaire », promet Milica Stokic. C'est aussi un terreau formidable pour l'imagination, ajoute sa collègue, Filippa Aplemark. Elle pointe une hutte en bois dans la cour : « Les enfants en font un bus ou une « Batmobile ». Et ce tronc d'arbre là, c'est un bateau pour eux ! »

Dans cette « förskola », les plus petits font même la sieste au grand air, emmaillotés dans une couverture, puis glissés dans un sac de couchage. Mais tout cela ne s'improvise pas. Les parents sont priés de fournir un trousseau de vêtements adaptés : tenue de pluie intégrale, combi de ski, gants, bottes...

« La Suède a une longue tradition d'éducation en extérieur, explique Adrian Forssander. C'est plus qu'une recommandation, cela fait partie du programme officiel. Les maternelles doivent stimuler l'intérêt des enfants pour la nature, et leur permettre de développer une approche écologique et bienveillante de leur environnement. »

« Cela renforce la motricité, la coordination et la conscience de son propre corps. » Plus surprenant, l'apprentissage du langage s'en trouverait consolidé, « car on ne s'exprime pas de la même façon à l'intérieur et au grand air ».

Et les petits citadins, alors ? Les enseignants peuvent les emmener dans un parc, faire un tour dans le quartier ou passer une journée en forêt, rétorque Adrian Forssander : « L'important, c'est qu'ils puissent explorer le monde qui les entoure ! » Et patager dans la gadoue et la pluie, si ça leur chante aussi.

# Edito de la Maire de Paris

« Le Paris de demain »

Depuis 10 ans, nous œuvrons avec ma majorité municipale pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens une vie meilleure au quotidien. Dans une ville rafraîchie, respirable et résiliente, nous voulons qu'ils puissent se loger dignement et à un prix abordable, se soigner, accéder aux services, aux espaces verts, aux équipements où qu'ils habitent. Par notre action cohérente et déterminée, nous avons franchi des étapes majeures. Les Jeux Olympiques et Paralympiques, tout en montrant au monde entier la beauté de Paris, ont été un formidable accélérateur de cette transformation, renfonçant nos ambitions écologiques. Car il nous faut, devant les défis qui sont les nôtres, accélérer. Ensemble, nous adapterons notre ville et réduirons notre empreinte écologique sans jamais vaciller sur notre responsabilité sociale.

La donne politique a considérablement changé ces dernières années : les reculs en matière environnementale ne se comptent plus, notre pays fait face à une crise du logement sans précédent, les dérives du marché font peser le risque de voir certains services essentiels relégués. Dans ce contexte, nous gardons notre cap : celui de la décision collective, de la liberté d'expression, de la confiance en la science et de la défense des plus fragiles.

Les crises ne nous ont pas épargnés. Nous ressentons dans notre chair les effets des dérèglements de notre société : la crise sanitaire avec le Covid-19 et la crise économique et sociale qui s'en est suivie, la crise climatique avec les canicules de 2019 et 2022, les crues de la Seine... Et toutes ces crises touchent avant tout les plus précaires.

Ces événements remettent en question notre façon d'habiter notre ville. Grâce à une série de plans et d'actions concrètes, nous répondons de façon systémique à l'urgence de l'habitabilité de notre ville pour toutes et tous, contribuant ainsi à celle de notre planète. Je suis fier que ces nouveaux plans soient le fruit de grandes concertations, commencées dès 2020. Avec mon équipe municipale, les élus, les agents, les parisiens.ne.s, les associations, les entreprises, les institutions, nous avons esquissé le Paris de demain. Toutes ces voix se sont rencontrées, se sont concertées, ont débattu. Elles ont formé des propositions, qui sont désormais au cœur de ces nouveaux plans.

Alors que Paris pourrait atteindre des pics à 50 degrés d'ici 10 ans, nous devons tout faire pour reculer cette échéance le plus tard possible, et nous y préparer. Le Plan climat nous montre la voie. La transformation profonde de notre ville s'accélérera également grâce au nouveau Plan Local d'Urbanisme, reflet de nos ambitions bioclimatiques et de notre action en faveur de la solidarité. Le Plan parisien de santé environnementale ainsi que la Stratégie résilience apportent chacun une pierre à cet édifice collectif, et seront portés par les investissements nécessaires pour relever ces défis. Ces plans constituent notre cadre commun pour les 15 prochaines années. Ils doivent nous permettre de gagner la course contre-la-montre pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et respecter ainsi les objectifs de l'Accord de Paris tout en respectant ses engagements en faveur des classes moyennes, des familles, des plus précaires.

Le Paris de demain fait rêver. On pourra y respirer même aux abords du périphérique, habiter et manger bien quels que soient ses moyens, étudier dans des écoles protégées des températures extrêmes et exemptes de tous polluants chimiques. Chacun pourra se

rafraîchir dans la Seine et dans de nouveaux espaces verts, s'évader dans des forêts urbaines, rire et jouer dans les rues aux enfants. Il s'agit là, aussi, de notre responsabilité envers les générations futures. Car nous bâtissons pour elles une capitale plus verte, plus solidaire, plus durable et vivable.

Paris sera plus que jamais une ville où l'on prend soin des autres et de l'ensemble des écosystèmes vivants.

Faisons ensemble le Paris de demain.

**AXE** Protéger les Parisiennes et les Parisiens

**FICHE ACTION** 30  
Créer 60 cours oasis par an pour atteindre toutes les crèches, écoles et collèges à 2030

**Statut** Renforcé **Type de mesure** Investissement

**Descriptif de l'action**

En 2017, la Ville de Paris a créé le concept des "cours oasis". Cette nouvelle méthode de rénovation des cours d'école vise à transformer ces espaces en lieux rattachés, en recourant à de la végétalisation de pleine terre, en accordant plus de place à l'ombre et à la fraîcheur (notamment via des arbres et des installations artificielles (pergolas, toiles tendues, ombrières...)) en améliorant la gestion de l'eau de pluie et en apportant des points d'eau. Entre 2018 et 2024, 165 cours oasis ont vu le jour. La Ville de Paris créera chaque année près de 60 cours Oasis supplémentaires avec pour objectif de les généraliser à toutes les écoles, crèches et collèges d'ici 2030.

<b>Indicateur</b>	Nombre de cours oasis développés par an	<b>Objectif</b>	60/an	<b>Année cible</b>
-------------------	---	-----------------	-------	--------------------

**Estimation des impacts**

Gains environnementaux	Adaptation	Biodiversité	Ressource en eau
<b>Secteur émissif</b>			
			<b>Impact qualité de l'air</b>
Gain carbone à 2030 en tCO <sub>2</sub> -eq/an	< sans objet >		Gains NOx à 2030 en t/an* < sans objet >
Gain énergie à 2030 en GWh	< sans objet >		Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* < sans objet >

\*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

**Informations opérationnelles**

<b>Public cible</b>	Enfants
<b>Direction</b>	DEVE, DASCO, DFPE <b>Partenaires</b> DEVE, DASCO, DFPE
<b>Financement Ville de Paris</b>	✓
<b>Financement Tiers</b>	25 M€

**AXE** Protéger les Parisiennes et les Parisiens

**FICHE ACTION** 75  
Prioriser les mesures de transition durable (lots de fraîcheur, végétalisation, ombrières, cours oasis...) aux quartiers politiques de la ville.

**Statut** Nouvelle **Type de mesure** Planification

**Descriptif de l'action**

Les mesures de transition durable seront réalisées en priorité dans les quartiers politiques de la ville, ce afin de protéger les plus vulnérables et de leur garantir l'accès aux co-bénéfices sociaux de la transition écologique. La ville de Paris s'est engagée à consacrer 25 % de l'investissement de la collectivité aux quartiers populaires. De même, la création en 2021 d'une ligne budgétaire dédiée au soutien des projets associatifs contribuant à la transition écologique permet de financer directement les acteurs présents dans ces quartiers.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif</b>	<b>Année cible</b>
-------------------	-----------------	--------------------

**Estimation des impacts**

Gains environnementaux	Adaptation	Ressource en eau
<b>Secteur émissif</b>		
		<b>Impact qualité de l'air</b>
Gain carbone à 2030 en tCO <sub>2</sub> -eq/an	< sans objet >	Gains NOx à 2030 en t/an* < sans objet >
Gain énergie à 2030 en GWh	< sans objet >	Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* < sans objet >

\*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

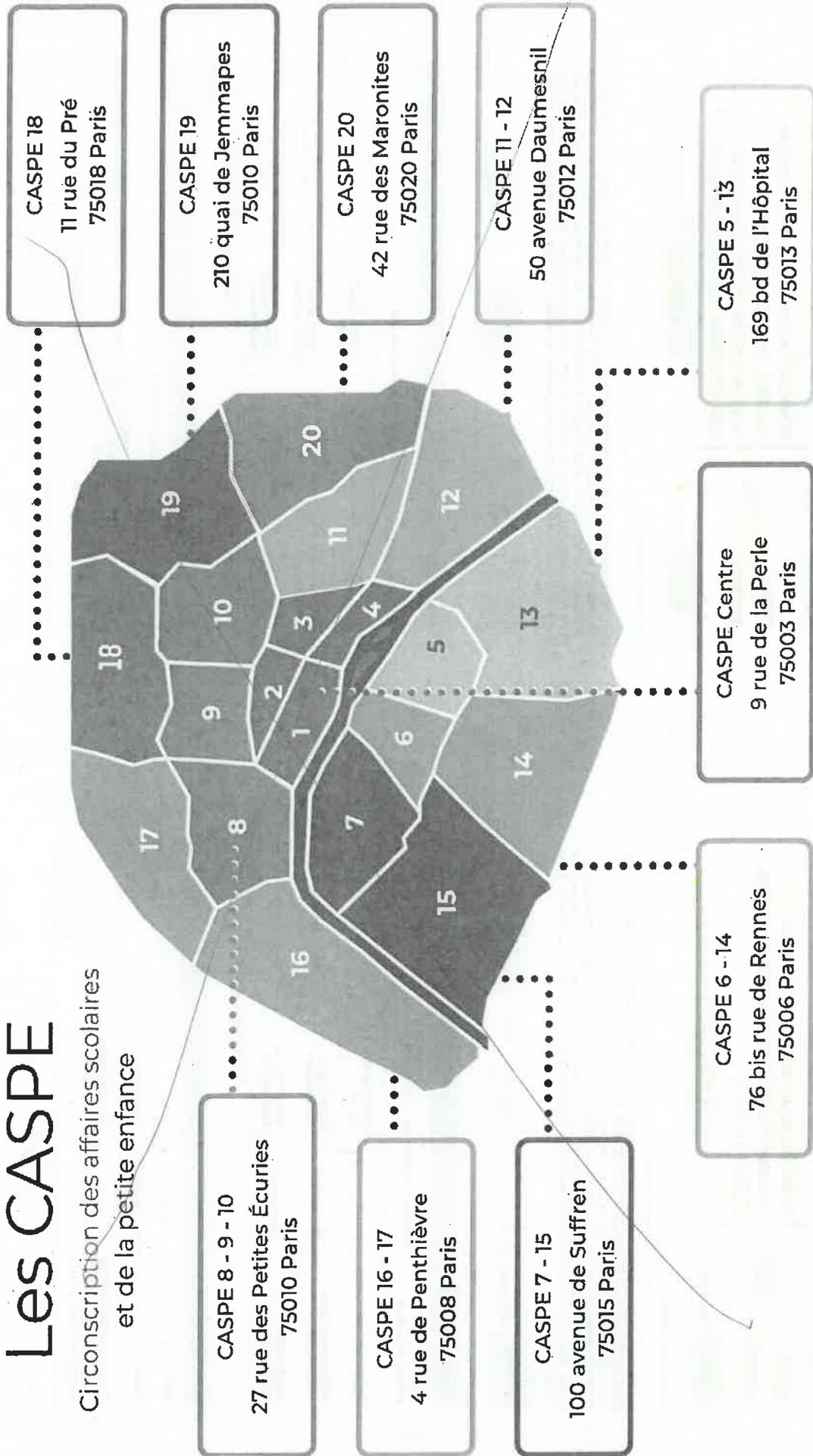
**Informations opérationnelles**

<b>Public cible</b>	Populations précaires
<b>Direction</b>	DSOL, DDCT, DTEC, DVD, DEVE, DASCO, DFPE <b>Partenaires</b> Bailleurs sociaux & associations
<b>Financement Ville de Paris</b>	
<b>Financement Tiers</b>	

Doc 4

# Les CASPE

Circonscription des affaires scolaires  
et de la petite enfance



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.**

**J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.**

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie,** car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.**

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles.** Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.**

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles,** en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

**J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Le Parisien  
Mardi 24 août 2021



Paris (OVI®). Comme son nom l'indique, au P'tit jardin, les enfants sont tout le temps dehors, ou presque.

## Des petits élevés en plein air

Plusieurs crèches favorisant l'extérieur, inspirées du Danemark, vont ouvrir à la rentrée.

BÉRANGÈRE LEPETIT

**UN CARRÉ** de verdure de 150 m<sup>2</sup> et quelques platanes coincés entre le béton du périph et une barre d'immeuble à Paris (XVII<sup>e</sup>). En cet après-midi de juillet, Rose, Octave ou Précieuse, des bambins de 2 ou 3 ans, y courent, arrosent à la main, bras nus sous le soleil. Ainsi va la vie dans cet insolite P'tit jardin, une crèche associative créée en 2001, comme il n'en existe qu'une poignée dans la capitale, une quinzaine en France.

Le concept ? Que le tout-petit passe la plupart de ses journées, qu'il pleuve ou qu'il vente, à l'air libre, les pieds dans l'herbe et les mains dans la terre. **Il en est sûr, il en est sûr.** Inspirées du Danemark mais aussi du « mouvement plein air », très actif en France au début du XX<sup>e</sup> siècle et cher à de célèbres pédagogues comme Maria Montessori, les crèches en plein air font aujourd'hui l'objet d'un véritable engouement.

### 80 % du temps à l'extérieur

À Rennes (Ille-et-Vilaine) mais aussi près de Nantes (Loire-Atlantique), dans les Landes, à Colmar (Haut-Rhin) ou encore Lyon (Rhône-Alpes), des entreprises comme Babilou, des municipalités ou des associations vont ouvrir en septembre leur structure d'accueil en

plein air (avec un bâtiment accolé pour abriter les enfants).

« Dans les crèches classiques les journées s'organisent à 80 % à l'intérieur et 20 % à l'extérieur. Chez nous, c'est le contraire. On travaille avec les applications météo pour nous organiser dès le lundi et on ne rentre les enfants que lorsque la température descend en dessous de zéro ou quand il pleut beaucoup », explique Valérie Roy, directrice du P'tit jardin. L'hiver, place aux salopettes et aux bottes que la crèche stocke pour équiper les gamins. Persuadée que ce mode d'accueil est bénéfique au développement du jeune enfant, cette éducatrice vient d'écrire un livre sur le sujet. « Petite enfance et plein air » (Ed. Chronique sociale).

### 20 crèches de ce modèle à Lyon en 2026

« Je serais bien incapable de travailler à nouveau en intérieur. Dehors, on est mélangés, il y a beaucoup moins de bruit et d'interruptions qu'à l'intérieur et on utilise moins le non, l'enfant est plus libre d'aller là où il veut », renchérit Naïma, auxiliaire de puériculture au P'tit jardin. Contrairement aux crèches classiques, le P'tit jardin connaît d'ailleurs un faible turn-over de ses salariés.

Un phénomène qui n'a pas manqué d'attirer la curiosité de certaines mairies, comme cel-

le de Lyon, dont des responsables ont visité récemment les cinq structures en plein air que compte la capitale.

### Une liste d'attente RH qui s'allonge

« Le secteur connaît une véritable crise du recrutement et l'essor de ces crèches pourrait être une bonne manière de limiter l'absentéisme », souligne Steven Vasselín, adjoint (SE) en charge de la petite enfance à la mairie écolo de Lyon. Il a l'intention d'ouvrir dans sa ville, d'ici à 2026, vingt crèches tournées vers cette pédagogie et aussi d'aménager les 150 crèches déjà existantes pour permettre aux enfants de sortir plus facilement.

Faut-il voir un « effet Covid » dans le soudain intérêt pour cet air libre où la contagion par les virus est limitée ? « Si la période du Covid avait eu un impact positif, ce serait celui-ci ! », plaisante Charline Cachat, fondatrice d'une micro-crèche de plein air Wild Child en Haute-Savoie, qui va ouvrir trois autres structures d'ici à 2022.

Le dernier guide ministériel, distribué aux professionnels de la petite enfance au printemps, nous encourageait à emmener davantage les enfants à l'extérieur pour des raisons sanitaires. Peut-être qu'un déclic s'est produit. Dans la micro-crèche de Charline, la liste d'attente s'allonge. Reste que

les adeptes du plein air doivent encore persévérer pour vaincre les réticences des partenaires institutionnels.

« Au départ, on a essuyé un refus catégorique de la PMI (NDLR : Protection maternelle et infantile, qui délivre l'autorisation d'ouvrir des crèches). Il faut notamment vaincre la crainte des aléas climatiques. On nous a par exemple répondu qu'en Bretagne, il pleuvait tout le temps », raconte Anne-Laure Blot, cofondatrice de la Clef des champs, une crèche multi-accueil qui doit ouvrir en janvier à Rennes (Ille-et-Vilaine).

À ces arguments, elle a simplement répondu par un très célèbre proverbe scandinave : « Il n'y a pas de mauvais temps, que des mauvais habits. »

## INTERVIEW | « Dehors, l'enfant s'émerveille »

GILLIAN CANTE, FONDATRICE D'UNE CRÈCHE NATURE

**LA DOCTORANTE** en STAPS, Gillian Cante, analyse l'intérêt du concept.

### GILLIAN CANTE

**Comment expliquer le succès des crèches en plein air ?**

« Depuis cinq ou six ans, il y a eu une prise de conscience. Peut-être que le changement climatique, le déclin de la biodiversité et enfin le Covid nous questionnent sur notre fragilité et notre lien avec la nature. Il y a une réelle envie de retour à quelque chose de plus essentiel et, à travers cela, on s'interroge sur les

valeurs que l'on transmet à nos enfants.

**Quels sont les bienfaits pour l'enfant ?**

Il y a un éveil sensoriel autour de la lumière, de la température, des odeurs qui est modifié. L'enfant prend une autre conscience du monde qui l'entoure. Les différentes sensations qu'il va ressentir vont être très intéressantes pour son développement cognitif, moteur et émotionnel. Dehors, enfin, l'enfant s'émerveille.

**Quels peuvent être les freins à leur essor ?**

Toutes les crèches peuvent être en plein air si elles disposent d'un espace extérieur ! Cela dépend de la volonté des équipes. Mais dans les grandes villes, vu le prix du foncier, certaines ont du mal à avoir l'espace et pour pouvoir organiser des sorties avec les enfants, il faut avoir davantage d'adultes encadrants.

PROPOS RECUEILLIS PAR B.L.

En France, il existe une quinzaine d'établissements de ce type.



RH.

À Paris, plus de 63 000 enfants ont moins de trois ans. Ce chiffre représente un besoin d'accueil exceptionnellement important avec l'enjeu d'aider les parents à concilier leur vie familiale et professionnelle.

La DFPE a pour mission de mettre en œuvre et de coordonner la politique municipale pour la petite enfance afin d'offrir un accueil diversifié et de qualité, ouvert à tous et favorisant la mixité sociale et culturelle.

+ CASRS

### Un accueil adapté aux besoins des familles

836 établissements municipaux et partenariaux financés par la Ville de Paris accueillent les enfants âgés de deux mois et demi à six ans en crèche collective, halte-garderie, crèche familiale, jardin d'enfants, jardin maternel ou crèche parentale. Parmi les 35 000 places parisiennes, 73 % sont proposées par les établissements municipaux et les 27 % restant relèvent de la gestion partenariale associative ou privée et sont subventionnées par la DFPE. Le nombre de places en structures d'accueil collectif pour les moins de 3 ans subventionnées par la Ville de Paris et/ou par la Caf de Paris a continué de progresser passant de 38 647 en 2018 à 40 802 places en 2021, soit une augmentation de +6% en trois ans (+ 2 155 places supplémentaires).

Pour offrir un maximum de souplesse et s'adapter aux besoins des familles parisiennes, les établissements pratiquent un accueil régulier, à temps plein ou à temps partiel ainsi qu'un accueil occasionnel (à durée limitée).

La DFPE soutient les modes d'accueil individuel, notamment par l'agrément, des programmes d'information, de formation et d'accompagnement. Il s'agit de l'accueil au domicile des assistant(e)s maternel(le)s au nombre de 2500 assistantes maternelles agréées ou la garde au domicile des parents par des auxiliaires parentaux(ales).

À Paris, la répartition entre les différents modes d'accueil est la suivante :

- 63% des enfants peuvent disposer d'une place en accueil collectif (25% seulement dans les autres grandes villes)
- 8% sont gardés à domicile par un.e auxiliaire parental.e
- 4% sont gardés par un.e assistant.e maternel.le

### Un accueil pour tous

Favoriser la mixité sociale et culturelle

L'accueil de la petite enfance est porté par une valeur d'universalité et un attachement à l'ouverture des établissements à toutes les catégories sociales et culturelles. Cet accueil participe à la promotion de l'égalité entre filles et garçons et à la promotion de l'égalité des chances.

### L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique

À Paris, tous les établissements collectifs municipaux peuvent recevoir les enfants en situation de handicap ou atteints d'une affection chronique. Les équipes accueillant ces enfants sont alors renforcées.

### Un projet éducatif de qualité

Les établissements d'accueil sont des lieux de vie, d'éducation et d'éveil favorisant le bien-être de chaque enfant et sa socialisation. Par une écoute individualisée et des gestes appropriés, les professionnel(le)s contribuent à la sécurité psychoaffective de l'enfant. Les pratiques d'accueil adaptées favorisent l'autonomie, l'acquisition de la confiance en soi et en autrui, le sentiment d'être important et d'appartenir à un groupe. L'enfant progressivement se socialise en se confrontant aux règles de la vie collective. Les équipes proposent aux enfants des projets d'éveil autour de l'art, la culture, le sport favorisant leur développement cognitif et sensoriel et leur épanouissement.

### Une démarche de d'excellence environnementale

La DFPE est engagée dans une démarche de développement durable qui concerne aussi bien la conception des bâtiments (norme HQE®) que la gestion courante des établissements. Ainsi, les repas proposés aux enfants sont préparés sur place, à partir de denrées brutes, 80 % est issu de l'agriculture biologique. Les établissements d'accueil de la petite enfance parisiens représentent 3,2 millions de repas par an pour environ 450 structures, soit 10,7% du volume total de la restauration collective parisienne. De même les équipes agissent pour réduire la production et trier les déchets alimentaires.

En 2023, le label indépendant Ecocert 3 carottes niveau excellence a été attribué aux crèches pour la qualité des repas préparés en crèche.

La DFPE conduit aussi une politique d'achat durable, en particulier de 0 plastique pour lutter contre les perturbateurs endocriniens, qui consiste à proposer des produits et objets sans plastique, c'est le cas pour les acquisitions de vaisselle, d'ustensiles de cuisine, de matériel de puériculture (notamment les biberons qui sont tous en verre) mais également pour les jeux, jouets et le mobilier.

Au niveau des textiles le nouveau marché en vigueur présente des évolutions importantes : l'exigence de coton bio pour les articles en contact direct avec la peau (draps, turbulettes...), la demande d'une certification qualitative forte pour tous les autres produits (OekoTex) et la suppression des teintures.

### La construction et l'entretien des établissements

La DFPE a pour mission d'assurer la programmation et la maîtrise d'ouvrage des équipements nouveaux ainsi que l'entretien du patrimoine qui lui est affecté. Elle développe au maximum la végétalisation des crèches et a déployé des capteurs d'air dans les établissements pour sensibiliser les équipes à la qualité de l'air intérieur facilitant la pratique d'aération des locaux.

# Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ?

## Éducation, santé, environnement

Novembre 2024

Les enfants ne sortent pas assez. Comment ouvrir à tous les enfants et adolescents les portes de la ville, de la nature et du plaisir d'être avec d'autres à l'air libre, et pourquoi ?

Ce rapport documente l'augmentation de la sédentarité des enfants, au risque de leur santé et de leur équilibre, l'impact des inégalités sociales, genrées et territoriales sur l'accès au dehors, ses dangers, et les pollutions atmosphériques et sonores qui dénaturent l'environnement dans lequel les enfants grandissent.

Se dessinent aussi les chemins d'une éducation hors les murs, l'aménagement des espaces publics, pour ouvrir la ville et la nature aux enfants et aux adolescents, et le constat qu'être dehors est à la fois éducatif, salubre, préventif, citoyen et émancipateur pour les enfants.



Lorsqu'il est habité et protecteur, l'extérieur est espace de découverte, coprésence intergénérationnelle, et entrée dans la société. Sont déclinés les éléments d'inclusivité du dehors, du coin de la rue à la découverte d'un ailleurs, lors de séjours en groupe ou en famille.



Une ville plus accueillante aux enfants l'est pour tous. Le HCFEA dresse le bilan des freins à des activités à ciel ouvert, qui permettent de prévenir et réduire les effets de la sédentarité et de l'isolement, le

*soit un bilan  
de ce qui est  
à faire  
et*



Parce que l'espace est aussi aux enfants et aux jeunes, leur droit de s'y retrouver et de s'y déplacer doit être repensé et défendu. Enjeu environnemental et de citoyenneté, il ressort de la coresponsabilité des institutions et de chaque citoyen, petit ou grand.

### Parce que c'est possible

In fine, les orientations du HCFEA désignent dans un même mouvement les chemins d'une pédagogie sociale, d'une prévention en santé, et d'une accélération de l'adaptation écologique, apte à déjouer les peurs et renouer la confiance en les autres, la société et l'environnement, donc le futur. Le rapport témoigne de la richesse des réussites et des projets de territoires, étayant le besoin fondamental d'expérimentation personnelle du monde chez l'enfant, attaché à l'inconditionnalité de son statut d'enfant.

Règlementations, cahiers des charges, responsabilité juridique  
Trop contraignants, ils dissuadent ou vident les projets de leur singularité en lien avec un territoire donné



L'adaptation au changement climatique : enjeu-clé du renouvellement urbain.  
80 % du bâti et des espaces publics de 2050 existent déjà. Quasiment aucun n'y est adapté.

L'ANRU et les « cités éducatives », leviers des projets vertueux d'aménagement.

Les aménagements des villes incluant les enfants et la nature sont nombreux  
Trois grandes visées :

 déambulations

 circulations  
 multimodales

 végétalisation et valorisation des ressources naturelles

## LA RUE COMMUNE

Comme levier d'atténuation, d'adaptation et d'engagement citoyen



Rue ordinaire



Rue Commune

Îlots de fraîcheur, arbres, ombre, brumes

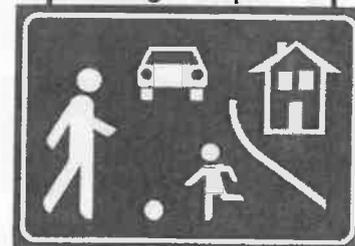
Participation des enfants et des jeunes

Ville verte du quart-d'heure

Penser la ville des bébés et de leurs parents

Ville et rues aux enfants, taille enfant, amies des enfants...

Partager l'espace



Trois éléments ressortent des différentes conceptions et projets urbains en France comme à l'étranger :

- offrir les conditions d'une **participation effective des enfants** ;
- penser les **itinéraires** plutôt que les périmètres, et donc, les mobilités ;
- utiliser les rez-de-ville pour la **vie sociale**.

Revaloriser le rapport à la ville comme environnement naturel, en restaurant la place de l'extérieur, et redonner l'envie de la rue et de l'espace public aux parents.

## Propositions – Une place pour les enfants dans les espaces publics et la nature, c'est possible

1

### Spécificité de l'enfance

Connaître et reconnaître la spécificité de l'enfance et son besoin d'être dehors

### Ralentir et tranquilliser

Penser à la taille et la sensibilité des enfants

Organiser l'espace public comme horizon ouvert aux adolescents

2

### Recherche

Se doter d'outils d'observation et de suivi pour une représentation plus précise des enfants dans les données et la statistique publique

Des études, statistiques et remontées administratives souvent partielles voire absente lorsqu'il s'agit de mineurs. Elles sont indispensables pour ajuster l'action publique et comprendre les besoins des enfants.

3

### Institutions

Des institutions mieux organisées pour donner de l'espace et du temps à l'extérieur aux enfants et adolescents

Vers une évolution profonde du regard porté sur l'enfant dehors en s'appuyant sur les acteurs.  
Revaloriser les métiers de l'enfance et du travail social  
Soutenir les associations  
Restaurer des relations de confiance avec la police

4

### Partage de l'espace

Un espace public habité et partagé

Présence d'adultes concernés par les enfants, leur bien-être, leur sécurité  
actions artistique et culturelles hors les murs  
les enfants et adolescents, des acteurs à impliquer

5

### Logement

Un toit, une adresse, un environnement soigné, et dans la durée

Un soin particulier des pouvoirs publics pour la qualité et pérennité du logement  
Rendre agréables et sûrs les environnements dégradés  
Face au mal logement, appliquer le droit

6

### Sortir

Lutter contre l'enfermement, éviter « l'enclosure »

Encourager les activités extérieures en même temps qu'on encadre le temps d'écran et son utilisation

7

### Ville

Aménagement – urbanisme – mobilité : penser une ville pour les enfants

Intégrer dans l'aménagement le droit et le besoin des enfants de jouer dehors et d'avoir accès à la nature  
Des coins de verdure accessibles y compris à l'école et dans les lieux d'accueil d'enfants

8

### Environnement

L'air, le bruit, le climat : réduire les pollutions

Réduire la pollution de l'eau, des sols, de l'air et sonore  
Adapter l'environnement au changement climatique

9

### Genre

Un espace public égalitaire

Favoriser un usage de l'espace public mieux partagé  
Soutenir l'éducation au respect de l'autre  
Répondre au défi du sexisme : éducation, prévention, accompagnement

10

### Découvertes

Faire l'expérience de l'ailleurs

Assurer à tous des voyages et sorties scolaires

Renforcer les liens parents-écoles

Multiplier les écoles ouvertes

Promouvoir les séjours collectifs auprès des parents et enfants

11

### L'inclusivité du dehors

Un accès à l'extérieur inclusif et inconditionnel

Défendre l'accès inconditionnel de tous les enfants aux services universels, équipements et activités de plein air en libre accès

Promouvoir et simplifier les activités extérieures et sorties dans les institutions en charge des enfants

Appliquer les lois sur l'accessibilité

14

# Tous dehors!

## Les bienfaits de la nature et des activités en plein air



Dans un monde envahi de plus en plus par les écrans et marqué par la sédentarité, l'importance de reconnecter les tout-petits avec la nature se fait de plus en plus pressante. Les enfants, dès leur plus jeune âge, ont un lien naturel avec leur environnement extérieur, une curiosité innée qui les pousse à explorer et à interagir avec ce qui les entoure. Pourtant, dans nos sociétés modernes, ces moments précieux de découverte en plein air sont souvent limités. Or, la nature offre bien plus qu'un simple espace de jeu : elle est source inépuisable de bienfaits pour le développement physique, cognitif et émotionnel des enfants. Alors comment les activités en extérieur, même les plus simples, peuvent aider les tout-petits à grandir en meilleure santé, à être plus créatifs et socialement épanouis, tout en renforçant leur lien avec le monde qui les entoure ?

**Les bienfaits physiques**  
Les tout-petits tirent d'immenses bénéfices des activités en plein air, notamment sur le plan physique. Le simple fait de jouer dans des environnements variés permet à l'enfant de développer ses capacités motrices, d'affiner ses sens et de renforcer son système immunitaire, autant d'éléments essentiels à sa croissance.  
**Renforcement de la motricité globale**  
Lorsque les jeunes enfants explorent des espaces extérieurs, ils courent, grimpent, sautent, ce qui sollicite une grande variété de muscles et renforce leur coordination. Ces mouvements, souvent plus libres et



Isaura Lépinel  
Éducatrice de jeunes enfants en libéral.

- **En résumé**
- Dans un monde de plus en plus sédentaire, reconnecter les enfants avec la nature est essentiel.
- Les activités en plein air favorisent leur développement physique en renforçant la motricité et le système immunitaire, tout en combattant la sédentarité.
- La nature stimule également la créativité, réduit le stress et améliore la concentration, contribuant à un bien-être cognitif et émotionnel.
- Sur le plan social, jouer à l'extérieur développe des compétences interpersonnelles et l'autonomie des enfants.
- Enfin, le contact avec la nature éveille leur conscience écologique, les incitant à respecter et protéger l'environnement dès leur plus jeune âge.

moins encadrés qu'à l'intérieur, favorisent le développement de la motricité globale. L'auteure et ergothérapeute Angèle J. Hanscom souligne d'ailleurs que le jeu en extérieur permet aux enfants de renforcer leur équilibre et leur endurance, des aspects souvent sous-développés lorsqu'ils passent trop de temps dans des espaces confinés ou statiques.  
**Mieux leur développement sensoriel**  
La nature est un terrain d'éveil sensoriel inégalé. Chaque promenade dans un parc ou une forêt expose l'enfant à une grande diversité de sons, de textures, d'odeurs et de couleurs. Marcher pieds nus sur l'herbe, toucher des écorces ou écouter le chant

des oiseaux contribue à affiner leurs perceptions sensorielles. Selon Richard Louv<sup>1</sup>, cette exposition directe aux éléments naturels permet de mieux développer les capacités sensorielles des enfants, en comparaison avec des environnements plus artificiels.

**Système immunitaire renforcé**  
Les activités en plein air exposent également les enfants à une diversité de bactéries et de microbes bénéfiques, ce qui stimule leur système immunitaire. Des études menées par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) confirment que les enfants qui passent du temps à l'extérieur développent une flore microbienne plus riche et plus diversifiée, ce qui contribue à renforcer leurs défenses immunitaires. Le contact avec des environnements naturels, loin de les rendre malades, leur permet au contraire de mieux se préparer aux agents pathogènes qu'ils rencontreront tout au long de leur vie.

**Lutte contre la sédentarité**  
Dans un contexte où l'exposition aux écrans commence dès le plus jeune âge, il est essentiel de contrer la tendance à la sédentarité en favorisant les activités extérieures. Le temps passé à l'extérieur réduit significativement les risques de surpoids et d'obésité infantile. Les tout-petits bénéficient ainsi d'espaces pour se dépenser, libérer leur énergie et adopter des habitudes plus saines.

En somme, les activités en plein air permettent réellement aux jeunes enfants de renforcer leur corps, d'affiner leurs sens et d'améliorer leur santé globale, leur offrant ainsi un départ optimal dans la vie. Les apports de la nature sur le physiologie sont inestimables et appellent à être intégrés dès les premières années de l'enfant.

**Les bienfaits cognitifs et émotionnels**  
Au-delà des bienfaits physiques, la nature joue un rôle fondamental dans le développement des tout-petits sur le plan cognitif et émotionnel. De la stimulation de leur créativité à la réduction du stress, les effets positifs du contact avec la nature sont bien documentés par la recherche.

Isaure Léplinel

**Stimulation de la créativité**

Les environnements naturels offrent une variété de possibilités de jeu libre qui favorisent l'imagination et la créativité des jeunes enfants. Contrairement aux jeux structurés à l'intérieur, le plein air permet aux enfants d'inventer leurs propres règles, de créer des scénarios et d'explorer avec leur environnement de manière spontanée.

Richard Louvè souligne que les enfants exposés régulièrement à des espaces naturels ont une créativité accrue, car ils sont incités à explorer et à intégrer avec des éléments imprévisibles, comme les insectes, les arbres et les textures diverses. Ce jeu libre en extérieur, en dehors des contraintes imposées par des jouets ou des appareils numériques, favorise l'émergence de solutions créatives à des problèmes et encourage une pensée flexible.

L'éveil apaisé de la nature sur le système nerveux est largement reconnu, y compris chez les jeunes enfants. Les tout-petits qui passent régulièrement du temps en plein air présentent généralement des niveaux de cortisol (l'hormone du stress) plus faibles. Les interactions avec la nature procurent un sentiment de calme et de sécurité, ce qui permet de réduire les symptômes d'anxiété chez les enfants. Par exemple, observer la faune, marcher en forêt ou simplement jouer dans un espace vert a un effet régulateur sur leur humeur.

**Atténuation de la concentration**

Des recherches ont également montré que les enfants qui ont accès à des espaces naturels améliorent leur capacité de concentration et d'attention, et notamment ceux qui présentent des troubles de l'attention ou d'hyperactivité (TDAH). Le fait de s'immerger dans la nature permet de régénérer les capacités cognitives des tout-petits en réduisant la surcharge sensorielle (d'un environnement intérieur) et d'une surstimulation (en lien avec les écrans ou les activités en milieu urbain).

**Apprentissage actif et éveil scientifique**

La nature est une salle de classe à ciel ouvert, où chaque élément devient une source de découverte. Observer des insectes, toucher des feuilles, écouter les oiseaux, etc. suscite la curiosité et l'intérêt chez les enfants. En jouant dehors, les tout-petits développent une forme d'apprentissage actif en manipulant directement leur environnement.

Selon l'approche pédagogique de Maria Montessori, les expériences directes avec la nature enrichissent l'intelligence des enfants en les confrontant à des phénomènes concrets. Cette méthode d'apprentissage sensoriel et scientifique développe leurs capacités d'observation, de classification et de raisonnement.

Les activités en plein air ne sont donc pas seulement bénéfiques pour la santé physique des tout-petits, elles sont également essentielles pour leur bien-être émotionnel et leur développement cognitif. L'accès à la nature contribue à apaiser les enfants, à améliorer leur attention et à stimuler leur curiosité, des qualités essentielles pour un développement harmonieux.

**Les bienfaits sociaux**

Développement des compétences interpersonnelles  
Les jeux en extérieur permettent aux enfants de travailler sur des compétences essentielles telles que la coopération et le partage. Lorsqu'ils participent à des jeux collectifs, les jeunes enfants apprennent à négocier les règles, à résoudre les conflits et à collaborer avec leurs pairs. Ces interactions en plein air les aident à développer des capacités de communication, d'empathie et de gestion des émotions, qui sont fondamentales pour leurs futures relations sociales.

**Renforcement des relations sociales**

Les jeux en plein air offrent aux tout-petits des occasions uniques de créer des liens affectifs durables. En évoluant dans un cadre naturel avec d'autres enfants, ils partagent des expériences et des moments de jeu qui favorisent la construction de relations solides. Les activités en plein air encouragent également la formation de groupes sociaux et le développement d'une attitude positive envers les autres, car les enfants apprennent à apprécier et à valoriser les interactions sociales dans un contexte informel et agréable.

**Encouragement de l'autonomie**

Les activités en plein air stimulent l'autonomie des jeunes enfants en leur offrant des opportunités pour explorer et expérimenter de manière indépendante. Les environnements naturels encouragent les tout-petits à prendre des initiatives et à résoudre des problèmes par eux-mêmes. Par exemple, en construisant des cabanes ou en explorant des sentiers, les enfants sont amenés à faire preuve de créativité et d'ingéniosité. Cette autonomie renforce leur confiance en soi et leur capacité à se débrouiller seuls, tout en leur offrant un espace pour développer leur indépendance et leur sens de l'initiative.

**Les bienfaits écologiques et l'éveil à la conscience environnementale**

Les activités en plein air ne se limitent pas aux bienfaits physiques, cognitifs, émotionnels et sociaux pour les tout-petits. Elles jouent aussi un rôle dans le développement d'une conscience écologique dès le plus jeune âge. En étant régulièrement exposés à la nature, les enfants apprennent progressivement à mieux comprendre et à respecter leur environnement. Cet éveil à la nature et aux enjeux environnementaux constitue un fondement essentiel pour cultiver un sens de la responsabilité écologique et des habitudes durables. La nature est alors non seulement un terrain de jeu, mais aussi un espace d'apprentissage où se forment les futurs gardiens de la planète.

**Sensibilisation à la nature et à l'environnement**

Dès leur plus jeune âge, les enfants qui passent du temps en plein air développent une curiosité naturelle pour les éléments qui les entourent. Cette exposition régulière à des environnements naturels - qu'il s'agisse d'un parc, d'une forêt, ou même d'un simple jardin - leur permet de découvrir la diversité des plantes, des animaux, et des phénomènes naturels comme la pluie ou les sai-

sons. Ces expériences sensorielles jouent un rôle crucial dans la compréhension de l'environnement. Contrairement aux jeux d'intérieur souvent limités, la nature offre une infinité de stimuli qui éveillent leur sens de l'observation et leur esprit d'exploration. Ils découvrent par exemple le cycle



**Le fait de s'immerger dans la nature permet de régénérer les capacités cognitives des tout-petits**

de vie des plantes, l'habitat des animaux ou encore les changements climatiques. Cette immersion précoce forge une sensibilité à la biodiversité et aux écosystèmes, des notions essentielles qui deviennent des bases pour une conscience écologique plus approfondie à mesure qu'ils grandissent. C'est d'ailleurs le positionnement de Frédéric Plénaux, qui est convaincu que les jeunes enfants ont besoin de la nature pour séparer, mais que la nature, elle aussi, a besoin de cette nouvelle génération pour prendre soin d'elle.

L'apprentissage de la protection de l'environnement  
Enfin, le contact fréquent avec la nature permet de développer une connexion émotionnelle profonde avec l'environnement. Pour les jeunes enfants, la nature devient un espace non seulement d'apprentissage mais aussi de réconfort, de liberté et de joie. Lorsqu'ils observent les cycles de vie,

des compétences pratiques tout en comprenant l'importance de protéger la nature. Par exemple, un apprentissage à planter et à prendre soin de plantes. Ils comprennent le cycle de la croissance et la nécessité de préserver les ressources naturelles comme l'eau et la lumière. De plus, les collectes de déchets ou de recyclage organisées à l'échelle leur inculquent les bases du respect des espaces verts. Ils réalisent que leurs actions individuelles, aussi petites soient-elles, peuvent avoir un impact positif ou négatif sur leur environnement immédiat. Ces premiers gestes sont les prémices d'un engagement écologique plus profond qui se développera avec le temps.

**Développement d'une responsabilité écologique**

En étant impliqués dans des projets en lien avec la nature, les jeunes enfants commencent à comprendre qu'ils jouent un rôle actif dans la préservation de l'environnement. Ces activités, qu'il s'agisse de planter des arbres, de protéger des habitats naturels pour les insectes ou d'arroser des plantes, leur permettent de se sentir responsables et investis dans la protection de leur environnement. Ils apprennent que la nature est fragile et que leurs actions peuvent avoir des conséquences sur le bien-être de celle-ci. Cette prise de conscience les aide à développer un sens de la responsabilité écologique qui peut se manifester dès le plus jeune âge à travers des habitudes simples : ne pas gaspiller l'eau, éviter de jeter des déchets par terre, ou protéger les animaux qu'ils rencontrent. En outre, ces expériences leur montrent qu'ils peuvent être des acteurs du changement et qu'ils ont un rôle à jouer pour préserver la planète, ce qui est fondamental pour leur futur en tant que citoyens responsables.

**Création d'une connexion émotionnelle avec la nature**

Enfin, le contact fréquent avec la nature permet de développer une connexion émotionnelle profonde avec l'environnement. Pour les jeunes enfants, la nature devient un espace non seulement d'apprentissage mais aussi de réconfort, de liberté et de joie. Lorsqu'ils observent les cycles de vie,

les paysages changeants ou les animaux dans leur habitat naturel, ils s'attachent à la beauté et à la diversité du monde qui les entoure. Cette relation émotionnelle est essentielle car elle motive l'enfant à s'investir dans la protection de l'environnement, non pas par obligation, mais par réel intérêt et respect. En s'immergeant dans l'environnement, un insecte ou une fleur, l'enfant commence à développer une forme d'empathie pour les êtres vivants, renforçant son envie de les préserver. Ces expériences positives dans la nature favorisent également un bien-être émotionnel, car la nature est souvent perçue comme un espace de calme, de jeu et de ressourcement. Cette connexion durable avec la nature est la clé pour que les jeunes générations soient des gardiens engagés dans la protection de leur environnement à l'avenir.

Encourager et multiplier les activités en plein air dans les premières années de vie est donc un investissement à long terme, tant pour le bien-être des enfants que pour l'avenir de notre planète.



**Osons la nature avec les jeunes enfants**  
Simon Niessen  
2024 Éditions Philippe Dunod  
13 €

1. HANCOCK, A. J. (2018). *Johns, les enfants / Regarder avec les yeux à leur échelle et à celle de la planète*. Paris : Actes Sud.
2. LOUVE, R. (2008). *Les enfants et la nature / Pourquoi les enfants de la nature sont-ils plus heureux ?*. Paris : Actes Sud.
3. BLOUIN, L. (2019). *Le jardinier / Pourquoi les enfants de la nature sont-ils plus heureux ?*. Paris : Actes Sud.
4. *Le bien-être et le développement de l'enfant (1970-1997)*. Paris : Éditions de la Sorbonne.

Document 11 : Mission d'étude sur les cours oasis, Inspection générale de la Ville de Paris

**SOMMAIRE**

<b>NOTE DE SYNTHÈSE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>1. DÉBUTÉ SOUS FORME D'EXPÉRIMENTATION POUR TRÈS VITE PRENDRE DE L'AMPLEUR, LE PROGRAMME DES COURS OASIS A ÉVOLUÉ, EN TERMES DE TYPOLOGIE, DE GOUVERNANCE, DE FINANCEMENT ET DE CONCERTATION</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1. Le concept de cours oasis : une évolution rapide de 2018 à 2020</b> .....	<b>7</b>
1.1.1. La stratégie de résilience de Paris, à l'origine du programme des cours oasis lancé en 2018 par une expérimentation sur trois écoles .....	7
1.1.2. L'année 2019, première année du déploiement du programme et premiers éléments de RETEX 11 .....	
1.1.3. L'appel à projets de l'Union européenne et le voyage d'étude à Bruxelles, initiateurs d'un changement d'orientation en 2020 .....	14
1.1.4. Présentation du concept, recommandations, évaluations : de nombreuses sources documentaires d'ores et déjà existantes .....	18
1.1.5. Un concept dont la démarche de l'Éducation nationale relative aux bâtiments scolaires s'est faite l'écho et qui répond aux attentes de la communauté éducative .....	19
<b>1.2. Différentes typologies de cours oasis, en fonction de l'évolution du concept depuis 2018 et de l'établissement scolaire concerné</b> .....	<b>21</b>
1.2.1. Les matériaux utilisés et types d'aménagements réalisés, marqueurs des générations successives de cours .....	21
1.2.2. Des cours oasis plus ou moins contraintes par la nature de l'établissement scolaire et la place de l'EPS, qui toutes nécessitent d'être dotées d'aménagements résistants .....	27
<b>1.3. Une gouvernance évolutive et un nombre croissant d'acteurs</b> .....	<b>30</b>
1.3.1. Un pilotage à l'origine centralisé au Secrétariat général .....	30
1.3.2. Le CAUE de Paris, un acteur majeur en appui des services .....	31
1.3.3 Depuis 2021, la DASCO est chargée d'assurer le pilotage technique du projet alors que les arrondissements jouent un rôle croissant .....	32
<b>1.4. Une programmation budgétaire qui s'appuie sur plusieurs sources, où les mairies d'arrondissement jouent un rôle croissant</b> .....	<b>34</b>
1.4.1. Des budgets difficiles à stabiliser au niveau central .....	35
1.4.2. Le rôle prépondérant et croissant des budgets de proximité .....	37
1.4.3. Plusieurs sources de financement extérieures, globalement en baisse depuis 2020 ..	41
1.4.4. Des budgets contraints .....	44
<b>1.5. La concertation, dont les modalités peuvent varier, est une étape incontournable du calendrier</b> .....	<b>44</b>
1.5.1. Des modalités de conception différenciées à Paris suivant l'établissement scolaire ou l'arrondissement .....	45
1.5.2. La co-conception par le CAUE .....	47
1.5.3. Un calendrier qui doit laisser suffisamment de place à la concertation et aux études ..	49
<b>2. DES COÛTS ENCORE PEU MAÎTRISÉS, DE NOUVELLES FORMES D'ESPACES À ENTREtenir ET LA MULTIPLICATION DES PARTIES PRENANTES PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES DANS UN CONTEXTE DE MONTÉE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF</b> .....	<b>51</b>
<b>2.1. Des travaux d'un nouveau genre pour la DCPA, aux coûts variables, qui peuvent atteindre un niveau élevé, ainsi que des contraintes fortes en matière d'entretien</b> .....	<b>51</b>

2.1.1.	Des études et travaux d'un genre nouveau pour la DCPA, qui auraient relevé davantage d'une expertise DEVE .....	51
2.1.2.	Des coûts variables, pour certains comparables à ceux relatifs à la création d'un jardin de proximité.....	52
2.1.3.	Un concept nouveau, également en termes d'entretien et de maintenance.....	56
2.2.	La massification, l'adaptation du concept et la baisse des coûts semblent des objectifs partagés.....	60
2.2.1.	Si la montée en puissance du dispositif semble consensuelle et confirmée dans les faits, il n'existe pas d'objectif chiffré.....	60
2.2.2.	La diminution des coûts relève surtout d'initiatives locales, alors qu'un manque de pilotage central peut être ressenti.....	61
2.3.	Les principaux risques à prendre en compte, notamment dans la perspective d'une généralisation du dispositif .....	62
2.3.1.	La multiplication des centres de décision et l'augmentation du nombre de cours entraînent un risque stratégique majeur sur le plan de la cohérence du programme oasis, de la gouvernance et de la pertinence des investissements. ....	62
2.3.2.	Si les objectifs climatiques et thermiques sont souvent mis en avant, il convient de rester prudent à cet égard, l'amélioration du bien-être des enfants étant en revanche incontestable .....	63
2.3.3.	L'entretien des cours oasis : un coût significatif qui ne doit pas être négligé compte tenu des risques d'image et financier associés à moyen terme .....	66
2.3.4.	Deux enjeux sanitaires à bien prendre en compte .....	67
3.	<b>LE PROGRAMME DE COURS OASIS : FACTEURS DE RÉUSSITE ET PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>68</b>
3.1.	Le pilotage général du programme oasis .....	69
3.2.	Des critères de priorisation à même d'éclairer les choix opérés dans le cadre de la programmation .....	69
3.3.	Une meilleure sensibilisation/ préparation des membres responsables de la communauté éducative .....	71
3.4.	Une meilleure lisibilité de la programmation budgétaire.....	72
3.5.	Des règles d'aménagement partagées, en termes d'objectifs, de coût maximal et de choix techniques .....	73
3.5.1.	Fixer les objectifs d'aménagement d'une cour oasis .....	73
3.5.2.	Maîtriser les coûts d'aménagement des cours oasis.....	75
3.5.3.	Instaurer des règles d'aménagement .....	77
3.6.	Anticiper l'entretien des cours oasis en termes d'organisation et de financement	79
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>81</b>
	<b>LISTE DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>82</b>
	<b>TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>84</b>
	<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>86</b>

## NOTE DE SYNTHÈSE

L'étude menée sur les cours oasis dans les écoles primaires et collèges parisiens dresse le constat d'un programme déjà bien engagé puisque près d'une centaine de cours ont bénéficié d'un tel aménagement entre 2018, année de l'expérimentation sur trois cours, et 2022, année durant laquelle 28 cours ont été transformés, pendant la période estivale, grâce à l'investissement des équipes de la DASCO et de la DCPA.

Ces cinq années ont vu le concept et le pilotage du projet évoluer. Les deux premières années, les cours réalisées poursuivent avant tout les objectifs de lutte contre l'îlot de chaleur urbain et de création d'îlot de fraîcheur, issus de la stratégie de résilience de Paris adoptée en 2017. Les revêtements clairs, minéraux et drainants, prédominent; ils sont complétés par des actions de végétalisation et la création de point(s) d'eau dans la cour.

La sélection du projet de cours oasis par l'Union européenne et le Fonds européen de développement régional (FEDER) donne lieu à un voyage d'études en Belgique organisé par le CAUE de Paris fin 2019, qui vient souligner un autre objectif : la cour de récréation doit d'abord être un espace attractif et inclusif au service du bien-être des enfants, favorisant de multiples usages, non genrés, comportant des espaces riches en biodiversité qui permettent de (re)connecter les enfants avec la nature. Ainsi, dès 2020, les cours oasis s'orientent plus résolument vers la création de zones de pleine terre, plantées ou non, l'usage de copeaux de bois, la création d'espaces ludiques, de repos ou propres à l'activité physique, de convivialité. Le bois, largement utilisé pour le mobilier et les aménagements, est le matériau principal.

Alors que, de l'expérimentation réalisée en 2018 jusqu'au projet FEDER essentiellement mis en œuvre en 2020, le pilotage et le financement sont à dominante centrale, depuis 2021 le niveau déconcentré devient prépondérant. Cela se traduit notamment par la part croissante des investissements d'intérêt local (IIL) dans le financement des cours oasis : alors que les IIL représentent environ 21% des crédits engagés sur le projet en 2019, ce taux atteint près de 61% en 2022.

La co-conception est un élément majeur du projet oasis. Largement développée par le CAUE qui participe à un peu plus de 40 % des opérations, elle tend aujourd'hui à devenir systématique, à l'initiative de la DASCO, de la DCPA et des mairies d'arrondissement. Le travail de concertation avec les élèves et la communauté pédagogique doit permettre d'aboutir à un projet oasis consensuel, adapté aux attentes de chacun. Il est important que le calendrier de l'opération donne la place nécessaire à la phase de concertation, tout en laissant suffisamment de temps aux services pour la mise au point du projet et la préparation du chantier puis sa mise en œuvre.

Le coût au m<sup>2</sup> d'aménagement d'un certain nombre de cours oasis est relativement élevé en comparaison avec le coût moyen de création d'un jardin. Ce décalage est dû à un concept de cour oasis encore récent, qui a très vite évolué en cinq années d'existence, la logique infrastructurelle des débuts ayant sensiblement reculé depuis 2020 au profit d'une « renaturation » des cours. Or, le marché de commande de travaux et fournitures de la DCPA en vigueur jusqu'en 2023 a été construit en 2019 sur la base de la première génération de cours oasis, aujourd'hui en grande partie dépassée. En outre, les dix SLA ne disposent pas d'une « doctrine » qui définirait les solutions les mieux disantes aux plans environnemental, technique et financier.

L'entretien des végétaux et plus généralement des espaces naturels d'une cour oasis est un enjeu fort pour la réussite du projet, car la cour oasis est un espace vivant, et les services impliqués découvrent qu'elle n'est jamais vraiment terminée. Alors qu'ils ont été fortement sollicités et se sont mobilisés sur les phases de conception et de travaux, ces services n'ont

que rarement anticipé la phase d'exploitation, dont la réussite repose aujourd'hui essentiellement sur la motivation des équipes pédagogiques.

Le potentiel de cours restant à transformer est important puisque Paris compte 636 écoles et 114 collèges publics au total<sup>1</sup>, pour 95 cours oasis aménagés fin 2022.

Tableau 1 : Nombre d'écoles primaires et de collèges dotés d'une cour oasis par arrondissement/secteur en novembre 2022

Arrond. ou secteur	Nombre de cours oasis	Nombre total d'établissements (collèges et écoles primaires)	Nbre cours oasis/Nbre d'établissements
Centre	8	37	21,6%
5	4	22	18,2%
6	0	9	0,0%
7	0	12	0,0%
8	2	12	16,7%
9	4	21	19,0%
10	5	30	16,7%
11	8	45	17,8%
12	6	48	12,5%
13	8	73	11,0%
14	8	42	19,0%
15	5	63	7,9%
16	0	32	0,0%
17	6	53	11,3%
18	6	78	7,7%
19	12	86	14,0%
20	13	87	14,9%
Total	95	750	12,7%

Source : IG à partir des données DASCO.

Les évaluations faites dans le cadre du programme FEDER sont à ce stade inachevées pour la partie thermique. Toutefois, la mission comprend d'ores et déjà que le gain des cours oasis en termes de lutte contre l'effet d'ilot de chaleur urbain (qui vise donc surtout la température de nuit) est limité ; en revanche, la transformation d'une cour en cour oasis apporte un gain en termes de fraîcheur pour ses usagers (donc de jour), notamment quand la cour est très exposée au soleil et qu'elle est initialement peu arborée et végétalisée.

Dans la perspective de la poursuite du déploiement du programme de cours oasis, largement reconnu comme facteur de bien-être pour les enfants et d'apaisement du climat scolaire (en maternelle et élémentaire), la mission formule différentes recommandations. Ces dernières prennent en compte la rapide montée en puissance du projet, qui est passé du stade d'expérimentation (les trois cours de 2018) et de prototype (les dix cours de nouvelle génération du programme FEDER) à une généralisation du concept à l'ensemble des cours parisiennes.

Les recommandations portent principalement sur un renforcement du pilotage central, qui organiserait des moments d'échanges techniques et stratégiques entre les différents

<sup>1</sup> Données DASCO mises à jour, novembre 2022.

acteurs, dont les mairies d'arrondissement, la mise en place de critères partagés éclairant les choix de priorisation, une meilleure lisibilité de la programmation budgétaire, la fixation de coûts plafonds en fonction du niveau d'intervention envisagé.

La mission préconise de veiller à la cohérence du projet parisien de cours oasis, en définissant des objectifs, notamment quantitatifs, en termes de végétalisation et surfaces naturelles, et en instaurant des règles d'aménagement partagées. Ces objectifs et ces règles pourraient être formalisés dans un document inspiré du Manifeste pour l'esthétique parisienne, appliqué à la transformation des cours d'écoles et collèges.

Enfin, la réussite du projet oasis repose non seulement sur la qualité des aménagements mis en place mais aussi sur leur durabilité. Par conséquent, le bon entretien de la cour, espace vivant soumis à une forte pression des enfants, doit être précisément anticipé en termes d'organisation (qui fait quoi) et de financement.

Encl -

||

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Recommandation 1 :** Renforcement du pilotage central du programme de cours oasis par la réunion au moins deux fois par an d'un comité de pilotage sous l'égide du Secrétariat général, associant les Adjoints concernés et le cabinet de la Maire, pour examiner notamment les questions ayant trait à la programmation, à l'avancement des projets, et échanger sur les bonnes pratiques à partager. Outre les mairies d'arrondissement qui seraient régulièrement appelées à participer, les membres de ce comité seraient a minima la DASCO, la DCPA, le CAUE et la DEVE. L'ordre du jour serait défini sous la coordination de la DASCO, direction cheffe de file. .... 69
- Recommandation 2 :** Établir des critères simples et partagés par l'ensemble des acteurs formulant des propositions de programmation d'aménagement de cours oasis (mairies d'arrondissement, services...) afin d'objectiver les choix et priorités. Cinq « grands » critères sont préconisés : le besoin et le véritable potentiel de création d'îlot de fraîcheur, la réelle capacité de végétalisation, la localisation de l'établissement au regard du contexte social, le niveau d'adhésion et de motivation de l'équipe scolaire et périscolaire, l'état de la cour. .... 71
- Recommandation 3 :** Engager des actions de sensibilisation pour mieux faire connaître le projet de cours oasis, au moins auprès des responsables d'établissement, en lien avec l'Académie de Paris, et des responsables éducatifs Ville (REV), potentiellement intéressés par les programmes à venir. .... 72
- Recommandation 4 :** Une fois la programmation annuelle arrêtée, engager des actions de formation, au moins auprès des responsables d'établissements, en lien avec l'Académie et la Ligue d'enseignement de Paris, et auprès des REV pour les préparer au projet. Proposer ces actions de formation aux nouveaux arrivants dans les établissements scolaires d'ores et déjà équipés d'une cour oasis. .... 72
- Recommandation 5 :** Sécuriser et mieux structurer la programmation budgétaire des cours oasis, si possible en se limitant à utiliser préférentiellement une ou deux AP dédiées au niveau central, rassemblant les crédits de la direction ne relevant pas des crédits de proximité (IIL et IL) ou du budget participatif. .... 73
- Recommandation 6 :** Réaffirmer l'objectif vertueux et volontariste de conformer les aménagements de cours oasis à la réglementation de ParisPluie ; vérifier systématiquement l'atteinte réelle de l'objectif de la zone, en faisant appel aux conseils de la DPE/STEA et si besoin à son marché d'études. La DPE/STEA appuiera la DCPA en cas de difficulté technique signalée par le BET géotechnique sollicité sur le projet de cour oasis. .... 74
- Recommandation 7 :** Fixer des objectifs d'aménagement des cours oasis, comportant au moins un pourcentage minimal de surfaces végétalisées ainsi que, plus globalement, de surfaces perméables naturelles ; prévoir et organiser un examen au cas par cas destiné à valider ou non les projets qui souhaiteraient y déroger. .... 75
- Recommandation 8 :** Fixer des ratios plafonnant le coût au m<sup>2</sup> d'aménagement des cours oasis. Au moins deux ratios de coût plafonds pourraient être fixés selon le niveau d'intervention requis pour satisfaire aux objectifs de rafraîchissement, de végétalisation et de désimperméabilisation. Prévoir et organiser un examen au cas par cas, voire un arbitrage, pour les projets qui dépasseraient le ratio plafond. .... 75
- Recommandation 9 :** Au regard de l'évolution du concept de cours oasis vers une augmentation de la végétalisation et une utilisation croissante de matériaux et sols naturels, privilégier pour le futur marché de travaux le recours à des entreprises de paysage ; prévoir un bordereau des prix suffisamment exhaustif pour répondre à la

22

diversité des prestations requises, en limitant l'utilisation de prix dits spécifiques, qui s'appliquent à des prestations non décrites au moment de la passation de l'appel d'offres. .... 76

**Recommandation 10** : Établir un guide d'aménagement des cours oasis portant au moins sur l'aménagement des différents sols (imperméables, perméables, naturels), le traitement des limites entre ces différents sols, les points d'eau, le mobilier. Outre le rappel des équipements incontournables des cours oasis, le guide précise à la fois ce qui est recommandé et ce qui ne doit plus être mis en œuvre..... 77

**Recommandation 11** : Fixer une doctrine relative à l'utilisation des eaux de toitures par les enfants, dans le cadre de l'arrosage des végétaux et l'alimentation de rivières pédagogiques. .... 79

**Recommandation 12** : Anticiper l'entretien de la cour oasis en co-construisant avec l'établissement scolaire une fiche décrivant les différents postes d'entretien et le rôle dévolu à chacun ; établir en parallèle une fiche chiffrant le budget annuel nécessaire à cet entretien, précisant les différents portages budgétaires. .... 79

**Recommandation 13** : Systématiser l'intégration de la dimension oasis dans le projet pédagogique porté par les REV ainsi que la programmation de temps d'activités périscolaires (TAP) dédiés dès lors qu'une cour oasis est créée. .... 80

**Recommandation 14** : Pratiquer des campagnes annuelles d'analyses parasitologiques et bactériologiques des zones de copeaux de bois, en faisant appel au Service parisien de la santé environnementale (DSP). .... 80

**PRÉSENTATION DES INSTANCES**  
**Intraparis DFPE**

**Comité social territorial (CST)**

*Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics*

Le comité social territorial (CST) est une instance consultative qui remplace le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) depuis le 1er janvier 2023.

Il est créé un comité social central compétent pour traiter des sujets transversaux à la Ville de Paris.

Il est créé un comité social de direction compétent pour traiter les sujets spécifiques à chaque direction. A noter que certaines directions de faibles effectifs sont regroupées dans un même Comité social territorial.

Le comité social territorial est notamment consulté sur les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services, les projets de lignes directrices de gestion, le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les orientations stratégiques en matière d'action sociale, le rapport social unique, les plans de formation. Le CST examine par ailleurs chaque année plusieurs bilans : lignes directrices de gestion, télétravail, apprentissage, plan de formation.

Le CST central comporte quinze membres titulaires et quinze membres suppléants.

Le CST de la DFPE comporte quatorze membres titulaires et quatorze membres suppléants.

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est instituée au sein du comité social, qu'il soit central ou de direction.

Le comité social territorial se réunit au moins deux fois dans l'année.

Il est présidé à la DFPE par l' élu en charge de la petite enfance.

**Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT)**

*Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics*

La formation spécialisée du comité examine toutes les questions concernant les personnels et les services de la Ville de Paris relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

La FS-SSCT centrale comporte 15 membres titulaires et 30 membres suppléants.

La FS-SSCT de la DFPE comporte 14 membres titulaires et 28 membres suppléants.

La formation spécialisée se réunit au moins trois fois dans l'année.

Elle est présidée à la DFPE par l' élu en charge de la petite enfance.

**Commission administrative paritaire (CAP)**

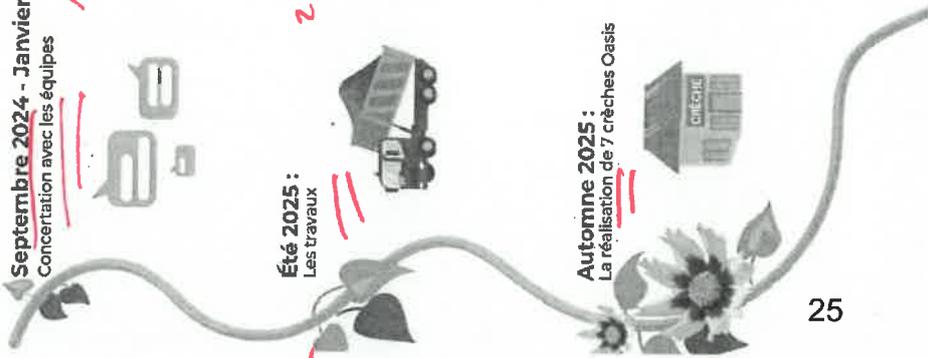
### Écllosion de sept crèches Oasis

Les crèches Oasis ont vocation à offrir aux enfants comme aux professionnels les divers établissements des espaces extérieurs végétalisés et rafraichis, favorisant leur bien-être tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique. Cette transformation, qui intègre des matériaux naturels et des zones de jardinage, se poursuit en 2025 avec de nouveaux aménagements. Retrouvez ci-dessous le calendrier récapitulatif les étapes de mise en place de ces crèches.

Septembre 2024 - Janvier 2025 : Concertation avec les équipes

Été 2025 : Les travaux

Automne 2025 : La réalisation de 7 crèches Oasis



### Faire crèche dehors : une réflexion scientifique et nationale

À Paris, « faire crèche dehors » ne relève pas seulement d'une volonté politique, cela s'inscrit aussi dans un projet de recherche scientifique porté par une équipe coordonnée par Catherine Bouve. Maitresse de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord et chercheuse au laboratoire Experience, elle conduit une étude nationale, soutenue par la Ville et par la Fondation Mustela, sur les environnements extérieurs en EAPE, en France.

Depuis 2024, deux crèches parisiennes participent à ces travaux de recherche, qui s'appuient sur une approche socio-ethnographique. L'objectif ? Comprendre comment les EAPE intègrent les environnements extérieurs dans leurs pratiques éducatives. À travers des observations sur le terrain et des entretiens avec les équipes, l'étude analyse les orientations des établissements, la définition et les usages des espaces extérieurs par les professionnelles et les enfants ainsi que les freins identifiés.

Il ne s'agit pas de comparer les structures entre elles mais d'explorer la diversité des pratiques pour mieux cerner ce que signifie « faire crèche dehors » et offrir un cadre de réflexion aux professionnelles souhaitant enrichir leurs pratiques.

*Ethik  
Arche  
de la  
façade  
ext.*

### Être dehors, des bienfaits pour la vie

Dans son mémoire, Armelle Martel Daoust, étudiante EJE au multi-accueil Keilher (17<sup>e</sup>), explore le lien entre éveil à la nature et développement de l'enfant. Après des observations et entretiens en crèche, elle souligne le rôle primordial des équipes : dehors, leur bien-être se transmet aux enfants. Ressources précieuses, elles éveillent les tout-petits au monde en partageant avec eux la joie des instants simples.

### Et les parents dans tout ça ?

Les parents sont des acteurs essentiels des projets en extérieur dans les EAPE, que ce soit en participant au jardinage, en apportant du matériel ou en soutenant des initiatives lors de Conseils et Cafés des parents. Leur implication donne un vrai plus aux projets : elle permet des moments d'échange uniques entre familles et professionnelles.



Retrouvez les modalités d'inscription aux formations sur l'intranet DFPE > Accueil de l'École des métiers et de la petite enfance

### Faire germer les savoirs

La Ville propose une riche palette de formations pour se familiariser avec les thématiques liées à la nature et aux espaces extérieurs :

• À l'École des métiers : des formations sur l'éveil du jeune enfant, telles que « Eveil à la nature » et « Jardins pédagogiques ».

• À la DRH : des formations dédiées aux enjeux actuels, comme le changement climatique, la nature en ville, l'alimentation durable ou l'agriculture urbaine.

• Dans des lieux tels que la Maison du jardinage, la Ferme de Paris ou le Jardin botanique : des sessions sur la biodiversité, le jardinage, l'agriculture urbaine et l'alimentation durable.

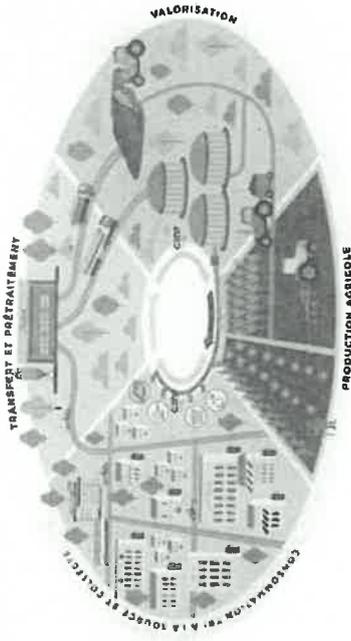
### L'objectif d'une ville toujours plus verte

Pour s'adapter à la crise climatique et améliorer le cadre de vie de ses habitantes, Paris mise sur la végétalisation. Quelques chiffres.

- 170 000** arbres plantés depuis 2020
- 560** aires de jeux publiques dans les espaces verts
- 536** parcs, jardins et squares publics

### La vie d'un biodéchet de crèche

Le biodéchet, ou déchet organique, est un déchet biodégradable qui, en crèche, désigne les restes alimentaires et les épluchures issus des cuisines. Du tri à la transformation, découvrons son évolution.



Trié en cuisine par les ATEPE, le biodéchet est placé dans des bacs dédiés, collecté par l'entreprise Moulinot, prestataire de la Ville, puis acheminé dans leur usine de Stains. Il y est alors trié dans un déconditionneur (qui retire les éléments non organiques), hygiénisé à 70°C (pour éliminer les bactéries), puis transformé en pulpe organique. Cette « soupe » est ensuite envoyée chez un partenaire agricole en Seine-et-Marne pour produire du biogaz (méthanisation) et de l'engrais naturel (compostage), dans une logique d'économie circulaire. Chaque année, 4 000 tonnes de biodéchets suivent ce parcours, contribuant ainsi à une gestion plus durable des déchets des crèches et écoles municipales parisiennes.

*Comité Architecture - Visum  
à l'initiative*

